Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 16182
24 juin 2025

Analyse et lignes directrices pour une transition énergétique durable et socialement juste

Amendement[1] n° 2
M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8.14, insérer le paragraphe suivant:

«d'apporter à l'Ukraine un soutien technique, matériel et financier en continu pour la restauration, la rénovation et la modernisation de ses installations civiles d'énergie. Ce soutien devrait donner la priorité aux solutions énergétiques décentralisées, renouvelables et résilientes, afin d'aider à reconstruire le secteur énergétique ukrainien conformément aux objectifs européens en matière d'énergie propre et de garantir l'accès de la population à l'électricité, au chauffage et aux services essentiels.»

Note explicative

Cet amendement est suffisamment explicite.

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CEPA
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CEPA
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, ADLE
VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE
WIECHEL Markus, Suède, CEPA
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2025 - Troisième partie de session